



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le Six Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. FRANCOIS Xavier, Mme MULLER Corinne, Mme BOURDIN Julie, Mme BEAUFORT Magalie, M. PELLETIER Ludovic, Mme RAMBAUD Isabelle, M. REAULT Sébastien, Mme PIED Maryline, M. AYRAULT Yannick.

Excusée : M. BOURDIN Jean-François, M LAGAY David, M. HACHON William.

Absente : Mme GANNE Charlène.

Pouvoir : M BOURDIN Jean-François pouvoir à Corinne MULLER
M LAGAY David pouvoir à Julie BOURDIN
M. HACHON William pouvoir à Isabelle RAMBAUD

Secrétaire : Mme Julie BOURDIN

Début de la séance à 20h35

Nombre total de votants : 10 + 3 pouvoirs = 13 voix

Monsieur le Maire propose d'intégrer 1 point à l'ordre du jour :

- Contrat BODARD, Acompte de 30 %

Après avoir délibéré à l'unanimité le CM accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021.

Mr LAGAY David ne souhaite pas l'installation des éoliennes sur le territoire de La Peyratte mais n'est pas contre le projet d'installation des bornes de recharge sur la commune de Parthenay.

Il est approuvé à la majorité de 13 voix Pour.

DELIBERATIONS

1 – Panneaux lumineux : Devis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs pour l'installation d'un panneau lumineux d'information dans le bourg.

L'entreprise IVICOM fait une proposition d'un panneau 1400x1100 simple face avec une alimentation de courant constant 230V et un forfait accès serveur distant (forfait 240 € par an) pour 6 670,00 € HT soit 8 400,00 € TTC.

Des frais de port de 380 € seront facturés.

L'entreprise ELAN CITE fait une proposition d'un panneau de 1100x920 simple face sur batterie yuasa 12V22 avec un forfait prestation téléphonique tous les ans (forfait 300 € par an) pour 3 799,13 € HT soit 4 558,96 € TTC.

L'entreprise PRISMAFLEX fait une 1^{ère} proposition d'un panneau simple face avec un forfait de pose et installation (forfait de 1 500 €) pour 12 300,00 € HT soit 14 760,00 € TTC.

L'entreprise PRISMAFLEX fait une 2^{ème} proposition pour un panneau double face avec un forfait de pose et installation (forfait de 1 850 €) pour 20 350,00 € HT soit 24 420,00 € TTC.

L'entreprise Signaux Girod fait une 1^{ère} proposition d'un panneau de 96x64 en Led ambre – 4G double face avec un forfait prestation téléphonique par carte renouvelable tous les ans (forfait 210 € par an) et un accès web renouvelable tous les ans (forfait de 250 € par an) pour un total de 13 850,00 € HT soit 16 620,00 € TTC.

Le 2^{ème} devis proposé concerne un panneau de 96x64 en Led ambre – 4G simple face avec un forfait prestation téléphonique par carte renouvelable tous les ans (forfait 210 € par an) et accès web renouvelable tous les ans (forfait de 250 € par an) pour un total de 9 950,00 € HT soit 11 940,00 € TTC.

Le forfait d'installation pour la réalisation d'un massif béton et la pose du panneau est gratuit.

Reste à la charge de la commune la tranchée pour alimentation électrique et le tirage des câbles.

Après discussion, l'assemblée décide de sélectionner un panneau double face. L'emplacement sera à déterminer avec le fournisseur.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis l'entreprise Signaux Girod de 13 850,00 € HT soit 16 620,00 € TTC pour l'installation d'un panneau d'information lumineux.

2 – Convention avec la CCPG pour « entretien des écoles »

Lors du conseil municipal de février, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention de prestations de service à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021.

Vu que cette période se termine, la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine propose un avenant pour que la période soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestations de service à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

3 – Remboursement des locations de salles suite au CORONAVIRUS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec la deuxième période de confinement pour lutter contre la propagation du CORONAVIRUS COVID19 début octobre 2020 jusqu'au 15 juillet 2021, les personnes ou les associations qui avaient organisé des manifestations privées ou publiques et réservé la salle des associations, la salle du Mille club ou la salle des fêtes n'ont pas pu se rassembler.

Pour pouvoir effectuer un remboursement de ces locations auprès des associations ou personnes concernées, nous devons délibérer pour donner notre accord.

Après en avoir délibéré par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder le remboursement des locations de salle auprès des associations ou personnes concernées sur la période du COVID 19.

4 – Bâtiment technique : Avenant CMG

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a été organisée avec l'entreprise CMG, l'architecte BECK et la commune le vendredi 11 juin à 8h30 pour trouver un terrain d'entente pour l'avancement du projet.

Après discussion, l'entreprise CMG et l'architecte BECK ont réussi à recaler les points litigieux.

Voici les avenants proposés par l'architecte BECK :

- Un 1^e avenant est proposé pour retirer la station de lavage car la superficie ne convenait, le montant du marché est de 135 185,56 € - 5 053,18 € soit un nouveau montant de marché de 130 132,38 € HT.
- Un 2^{ème} avenant est proposé pour inclure des travaux supplémentaires sur les fondations suite à une étude de sol, montant du marché est de 130 132,38 € HT + 8 042,89 € HT soit un nouveau montant de marché de 138 175,27 € HT.

La station de lavage sera donc effectuée hors marché.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** l'avenant 1 de 130 132,38 € HT soit 156 158,86 € TTC pour la construction d'un bâtiment communal technique.
- **ACCEPTÉ** l'avenant 2 de 138 175,27 € HT soit 165 810,32 € TTC pour la construction d'un bâtiment communal technique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

5 – Contrat BODARD, Acompte de 30 %

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise BODARD qui a été retenue pour la construction, la fourniture et l'installation de 2 modulaires préfabriqués pour servir de locaux de rangement et d'archivage à l'EHPAD Les Rocs, souhaite le paiement d'un acompte de 30 % du montant à la commande pour valider celle-ci.

Pour cela nous devons établir un contrat et je vous demande de m'autorisation à signer celui-ci pour pouvoir effectuer le versement de l'acompte de 30 %.

Après discussion et en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) L'association du Gardon Peyrattais a été contactée par M le Maire pour effectuer un contrat de location du tivoli pour le week-end du 3 et 4 juillet 2021 et en contrepartie l'association déposera un dossier de demande de subvention exceptionnelle pour leur manifestation.
- 2) Un état des lieux a été effectué à la Maison de santé car les médecins sont déménagés dans leur cabinet. Quelques petits points sont à revoir avec l'architecte.
- 3) Le cadran horaire a été réinstallé le 6 juillet. Les charpentiers et les couvreurs seront présents pendant 3 semaines pour l'avancement des travaux.

- 4) Mme Bourgueil a renvoyé un mail pour obtenir une réponse si la commune est intéressée pour l'achat de sa parcelle. Une proposition va lui être faite.
- 5) Les demandes d'urbanisme vont être dématérialisées et à partir de janvier 2022 les administrés devront déposer leurs demandes directement sur le logiciel Sigil'Urba.
- 6) L'association QuiGong demande à avoir accès à la salle des fêtes à titre gratuit pour donner leurs cours aux adhérents du club. La date sollicitée est le jeudi de 18h30 à 20h à partir du mois de septembre. La demande est acceptée.
- 7) La MAS sollicite la salle des fêtes sur plusieurs créneaux pour effectuer des formations pour 10 personnes. La salle du Mille Club va être proposée avec un tarif de location.
- 8) L'école Primaire classe CP-CE1 sollicite la salle des fêtes pour un atelier danse le mardi après-midi. La demande est acceptée.
- 9) Mr le Maire a été interpellé par un agriculteur de Lhoumois car des chiens résident sur la commune ont attaqué ses brebis. Ensuite au cimetière des fleurs et des plaques sont régulièrement déplacées, des croix et des fleurs en terre cuite sont cassés.
- 10) Les élèves de CM1 et CM2 ont écrit un courrier adressé à Mr le Maire car des tags ont été fait à l'école primaire. Ils ont proposé d'expliquer sur un petit mot les faits et de le distribuer dans les foyers.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

FIN DE SEANCE A 23H05